



Département  
de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DE SÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DES HERBIERS**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL37-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers présents : 32

31 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 46 et 47

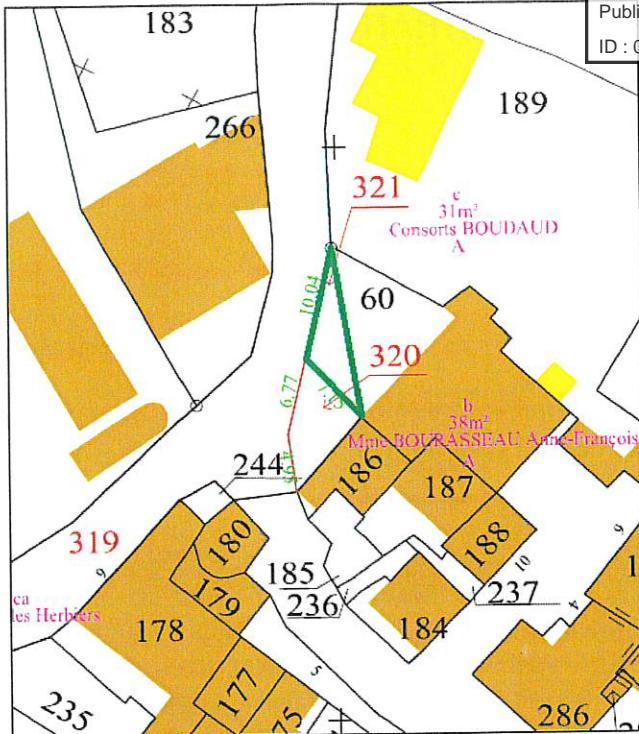
Secrétaire de séance : Luc SOULARD

**37- CESSON D'UNE PARCELLE SITUÉE « LE PLESSIS » AU PROFIT DES CONSORTS BOUDAUD**

Par délibération n°31 du 06 octobre 2025, le Conseil municipal a décidé l'aliénation, après enquête publique, d'une portion du chemin rural cadastré section XI n°243, lieudit « le Plessis », en vue de sa vente future.

La Ville des Herbiers peut désormais céder la parcelle nouvelle cadastrée section XI n°321 d'une surface de 31 m<sup>2</sup> au profit des Consorts BOUDAUD au prix de 1 161.36 € comprenant les frais afférents à l'enquête publique et le prix de vente du terrain, tenant compte de l'avis domanial.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis du service du Domaine du 1er octobre 2025 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder aux Consorts BOUDAUD ou toute entité s'y substituant, la parcelle cadastrée section XI n°321 d'une contenance de 31 m<sup>2</sup> située « Le Plessis » au prix global de 1 161.36 € comprenant les frais liés à l'enquête publique ainsi que le prix de vente, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



22 DEC. 2025

Transmis en Préfecture le :  
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025